



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 57292

Texte de la question

Mme Dominique Orliac appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'intégration des érythropoïétines (EPO) dans les forfaits de dialyse. Depuis le 1er mars 2014 les érythropoïétines, médicaments essentiels dans le traitement de l'anémie des personnes dialysées, ne sont plus facturées en sus des séances mais intégrées dans les forfaits de dialyse. Les associations de patients concernées malgré les nombreuses réactions et craintes soulevées par cette évolution réglementaire, avaient donné leur accord tout en demandant aux pouvoirs publics des garanties quant à la surveillance et au maintien de la qualité des soins. Elle lui demande si, après plusieurs semaines de mise en place, ce dispositif semble rassurer les patients, les médecins concernés et les établissements qui les prennent en charge à travers le compte-rendu du suivi de cette mesure.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57292

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4782

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)